



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
vendredi 14 octobre 2016 à la salle du Conseil municipal du centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mme Antoinette Boilard-Lord
Mme Chantal Lebel
M. Jules Ferland

Étaient absents : Mme Brigitte Kenny
M. Roger McGrath
M. David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2016 - 10 - 024 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

- 24. Adoption de l'ordre du jour
- 25. Période de questions
- 26. Centre d'Interprétation du Chemin Kempt
- 27. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le vendredi 14 octobre 2016 soit accepté tel que présenté.

2016 - 10 - 025 Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

2016 - 10 - 026 Centre d'Interprétation du Chemin Kempt

Résolution n° 2016 - 10 - 026 - 1 Centre d'Interprétation du Chemin Kempt

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité Héritage Chemin Kempt en date du 17 février 2015 de contribuer à hauteur de 6 000,00 \$ dans le projet de réfection du Centre d'Interprétation du chemin Kempt ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est envers Les Constructions Michel Maltais suite à l'acceptation de leur soumission ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité auprès de la MRC dans le cadre du Pacte Rural III par sa demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du Centre d'Interprétation du Chemin Kempt ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est demande au comité Héritage Chemin Kempt de respecter son engagement dûment adopté par résolution.

Résolution n° 2016 - 10 - 026 - 2 Centre d'Interprétation du Chemin Kempt

CONSIDÉRANT le projet de rénovation du Centre d'Interprétation du chemin Kempt ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit demandé aux Constructions Michel Maltais de procéder à la commande des matériaux nécessaires à ces travaux tel que précisé ci-dessous :

- Toit : tôle de couleur bleu royal ;

- Murs : Canexel de couleur blanche, coins et tours de fenêtre de couleur bleu royal.

Résolution n° 2016 - 10 - 027 Levée de l'assemblée

À 20 h 00, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.

Accepté.

François Boulay

Maire

Hervé Esch

Directeur général,
secrétaire-trésorier
